

Les Entreprises publiques locales et la gestion des déplacements

Transports urbains, interurbains de voyageurs et parcs de stationnement

Les grands enjeux des collectivités locales dans le secteur des déplacements

La gestion des déplacements, des transports collectifs, du stationnement et des mobilités douces est un enjeu majeur pour le développement des territoires. Elle impose des réponses adaptées aux évolutions de la demande ainsi qu'aux spécificités locales. Il appartient aux collectivités locales de trouver le bon compromis entre les solutions de mobilité au quotidien pour tous, une réduction des nuisances, un trafic plus fluide et une diminution de la voiture individuelle en centre ville.

Les Epl et les déplacements

On compte près de 40 Epl sur les 160 entreprises de transport de voyageurs. Elles gèrent des réseaux de référence comme à Nantes, Grenoble, Strasbourg, Montpellier, Limoges, Tours, Le Mans, Angoulême, Evreux ou Metz. En matière de stationnement, 35 Epl sont à l'œuvre comme la Saemes à Paris, la Semiacs à Nice et la SAEMVS à Valenciennes. Tramways, bus à haute valeur ajoutée, bus au gaz naturel de ville, transport fluvial urbain, véhicules électriques, prise en compte des handicaps, multimodalité, parking relais, automobiles et vélos en libre service... les Epl sont souvent à la source d'innovation dans les métiers du déplacement. Les Epl de déplacement emploient près de 17 000 personnes, soit un tiers de l'effectif total des Epl, et génèrent chaque année 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Valeur ajoutée des Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem sont présentes là où d'importants investissements sont nécessaires dans le cadre de la création ou du développement d'un réseau de transport ou lorsqu'il s'agit d'investir dans des parkings publics. Elles sont également choisies par des collectivités locales pour réaliser les études et investissements touchant aux transports et aux déplacements. Le plus souvent communales ou intercommunales, les Sem peuvent aussi intervenir à l'échelon d'un département ou d'une région. Avec les Sem, les collectivités locales gardent la main sur la gestion des déplacements tout en pouvant associer des partenaires privés qui apportent leurs savoir-faire, leur concours financier et enrichissent la gouvernance de l'entreprise comme de ses projets. Les Sem ont, en outre, permis aux villes de tester de nouveaux concepts : tarification petits rouleurs, autopartage, stationnement et location de vélos, parkings motos... Ainsi, les Sem peuvent-elles intervenir sur l'ensemble de la chaîne des déplacements, notamment par la création de filiales, et apporter un savoir-faire en tant qu'instrument de régulation et de coordination des déplacements.

Valeur ajoutée des Sociétés publiques locales (Spl)

Les collectivités locales peuvent attribuer sans mise en concurrence un contrat à une Spl dont elles sont actionnaires pour la gestion d'un réseau urbain, interurbain ou des parkings. La force des Spl réside dans leur capacité à adapter l'offre à la demande sur le bassin de vie où s'organisent les déplacements en apportant des réponses adaptées aux enjeux locaux pour améliorer la qualité de service. A travers les Spl, les collectivités locales disposent d'une parfaite maîtrise et d'un contrôle total de la gestion des déplacements. L'intercommunalité et l'intermodalité prennent ainsi tout leurs sens. Les Spl sont, en outre, des instruments de modernisation de la gestion publique locale et une évolution à la fois performante, maîtrisée et citoyenne des établissements et des régies publics.